



Wallonie

Le ministre du logement,
des pouvoirs locaux et de la ville

Namur, le

Mesdames et Messieurs les membres
des collèges communaux,

Mesdames et Messieurs les
bourgmestres,

Mesdames Messieurs les directeurs
généraux,

Mesdames et Messieurs les
directeurs financiers,

Personne de contact : Enida Duderija, conseillère (enida.duderija@gov.wallonie.be 081/810.846)

Objet : Enjeux des communes de moins de 12 000 habitants – Organisation des ateliers de coconstruction – #Ambitionscommunes

Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux,
Mesdames et Messieurs les bourgmestres,
Mesdames Messieurs les directeurs généraux,
Mesdames et Messieurs les directeurs financiers,

Les autorités locales occupent une place centrale dans notre système institutionnel. Elles doivent veiller au bon fonctionnement de la commune mais aussi assurer la mise en œuvre des politiques d'intérêt général définies par les niveaux régional et fédéral. Les crises successives ont encore accru leurs tâches et responsabilités.

La conjonction de ces éléments a, très légitimement, renforcé le sentiment que le mandat de bourgmestre ou d'échevin devient de plus en plus difficile à assumer. Par ailleurs, des attentes toujours plus fortes pèsent sur l'administration communale et les titulaires de grades légaux, qui jouent un rôle déterminant dans l'exercice des missions locales.

La Région entend veiller à ce qu'un accompagnement adéquat soit offert aux pouvoirs locaux. C'est afin de proposer un service sur mesure que j'ai lancé, en avril dernier, la dynamique participative appelée *#AmbitionsCommunes*.

Je souhaitais personnellement aller à la rencontre des bourgmestres et des directeurs généraux des communes de moins de 12.000 habitants en vue d'identifier collectivement les difficultés concrètes et les besoins principaux.

Cette première phase s'est tenue durant les mois d'avril, mai et juin. Elle a été riche en échanges et je tiens à remercier les bourgmestres, les échevins et les directeurs généraux qui se sont mobilisés et ont répondu à mon invitation.

Au terme des séances de travail, trois thématiques prioritaires ont été identifiées :

- La gestion des ressources humaines : attractivité, missions étendues, manque de ressources, ...
- La logique des appels à projets : difficultés pour y répondre, *timing*, complexité liée à la complétude des dossiers, mise à mal de la planification des projets existants, ...
- La complexité administrative et l'inflation de législations : processus administratif lourd et chronophage, abondance de modifications des normes, nombreux contrôles, ...

La première phase du projet étant aboutie, j'ai le plaisir de vous convier à la seconde phase dont l'objectif est de coconstruire des pistes de solutions concrètes.

L'organisation de ces ateliers avec l'ensemble des communes et villes wallonnes sera l'occasion de pouvoir échanger de manière constructive lors d'une journée complète dédiée à la thématique que vous aurez choisie.

L'objectif de ces journées est d'identifier collectivement les pistes de solutions à court et moyen terme que nous pouvons mettre en œuvre pour tenter de solutionner les problématiques soulevées lors de la première phase du projet.

Vous trouverez le calendrier des différents ateliers ci-dessous :

- La gestion des ressources humaines :
Le 9/11 de 9h à 16h au Centre de formations et de réunions à Bouge (Chaussée de Louvain 510 - 5004 Bouge) ;
- La logique des appels à projets :
Le 28/11 de 9h30 à 16h30 à la Bourse de Namur (Place des Armes, 1 - 5000 Namur) ;
- La complexité administrative et l'inflation de législations :
Le 08/12 de 9h à 16h au Centre de formations et de réunions à Bouge (Chaussée de Louvain 510 - 5004 Bouge).

Chaque cycle fera l'objet d'une synthèse reprenant les conclusions de chaque atelier.

Les ateliers s'adressent à toute personne concernée par la thématique abordée : bourgmestres, échevins, conseillers, présidents de CPAS, grades légaux, membres des comités de direction, agents administratifs, tout autre agent intéressé. Vous pouvez dès lors mobiliser des personnes différentes en fonction de la thématique. Une note thématique préparatoire sera transmise aux participants avant chaque atelier reprenant le cadre légal de la matière et les éléments soulevés lors de la première phase du projet.

Pour participer à l'une de ces séances, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante qui contient également les informations pratiques des ateliers (horaire, adresses, accès, ...) : <https://forms.office.com/r/6eKp2B5Sc5>



Nous vous prions de vous inscrire au plus tard 7 jours avant la séance que vous auriez choisie. Pour une question d'organisation pratique, nous vous demandons de limiter à 3 le nombre de représentants d'une même commune. Un lunch est prévu pour les participants.

J'espère de tout cœur que vous pourrez assister en nombre à ces rencontres et que nous aurons ainsi l'opportunité d'échanger ensemble.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre du Logement, des
Pouvoirs locaux et de la Ville

Christophe COLLIGNON



#Ambitionscommunes